

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH PLACEMENT

SICAV BH PLACEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **5 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ProAudit représenté par Mr. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2015 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>		31/12/2015	31/12/2014
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 460 168	3 105 167
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 747 105	2 307 252
b- Obligations et valeurs assimilées		713 062	797 915
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 200 399	882 317
a- Disponibilités		1 200 399	882 317
AC 3 - Créances d'exploitation		548	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548
TOTAL ACTIF		3 661 114	3 988 031
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 052	5 360
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	246 044	246 556
TOTAL PASSIF		251 096	251 916
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 4	3 324 579	3 654 245
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	85 440	81 871
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		8	66
b- Sommes distribuables de l'exercice		85 432	81 805
TOTAL ACTIF NET		3 410 018	3 736 116
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 661 114	3 988 031

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2015
(Unité en TND)

		<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	114 711	130 042
a- Dividendes		80 181	92 148
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 530	37 895
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	8 078	-
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		122 789	130 042
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	17 357	19 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		105 432	110 136
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	20 092	23 740
RESULTAT D'EXPLOITATION		85 340	86 396
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		92	-4 591
Sommes distribuables de L'exercice		85 432	81 805
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-92	4 591
* Variation des +/- values potentielles sur titres		98 739	498 023
* +/- values réalisées sur cession des titres		-397 063	-531 097
* Frais de négociation des titres		-52 400	-92 936
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-265 384	-39 614

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2015
(Unité en TND)

	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a- Résultat d'exploitation	85 340	86 396
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	98 739	498 023
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-397 063	-531 097
d- Frais de négociation des titres	-52 400	-92 936
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	82 155	134 994
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	28 109	39 305
* Capital	88 200	125 700
* Régularisation des sommes non distribuables	-60 623	-86 356
* Régularisation des sommes distribuables	532	-39
b- Rachats	6 668	860 019
* Capital	21 200	2 741 300
* Régularisation des sommes non distribuables	-14 681	-1 885 858
* Régularisation des sommes distribuables	148	4 577
VARIATION DE L'ACTIF NET	-326 097	-995 321
AN 4 - Actif net		
a- En début de l'exercice	3 736 116	4 731 437
b- En fin de l'exercice	3 410 018	3 736 116
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	115 953	142 109
b- En fin de l'exercice	116 623	115 953
VALEUR LIQUIDATIVE	29,240	32,221
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-7,06%	-0,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2015	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	312 609	1 762 993,860	1 584 985,482	43,29%	46,48%	
ATB	10 000	45 272,587	41 970,000	1,15%	1,23%	
ATL	20 000	55 199,907	56 500,000	1,54%	1,66%	
ATTIJARI BANK	7 000	180 844,861	168 203,000	4,59%	4,93%	
BNA	8 000	104 078,531	88 464,000	2,42%	2,59%	
BT	5 000	50 093,500	45 000,000	1,23%	1,32%	
CEREALIS (AA)	6 000	34 453,680	22 680,000	0,62%	0,67%	
DELICE HOLDING	8 562	125 005,200	113 592,054	3,10%	3,33%	
GIF	5 000	14 020,790	11 805,000	0,32%	0,35%	
HEXABYTE NS 2012	3 000	28 689,700	19 524,000	0,53%	0,57%	
LANDOR NS	7 000	46 617,392	31 444,000	0,86%	0,92%	
MODERN LEASING	118 509	563 676,635	510 299,754	13,94%	14,96%	
NEW BODY LINE	5 000	38 190,403	37 180,000	1,02%	1,09%	
PLAST	20 300	94 214,040	88 995,200	2,43%	2,61%	
SFBT	8 000	177 683,615	178 800,000	4,88%	5,24%	
SOMOCER	54 238	144 664,081	109 723,474	3,00%	3,22%	
SOTUMAG	25 000	47 813,537	49 725,000	1,36%	1,46%	
STB	2 000	12 475,401	11 080,000	0,30%	0,32%	
Obligations:	12 432	708 968,469	713 062,435	19,48%	20,91%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	299 919,616	303 339,682	8,29%	8,90%	
BH 2009	5 000	346 003,333	346 043,416	9,45%	10,15%	
CHO2009	1 000	50 000,000	50 270,651	1,37%	1,47%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 408,686	0,37%	0,39%	
OPCVM :	1 576	160 306,446	162 115,240	4,43%	4,75%	
SICAV-BHO	1 576	160 306,446	162 115,240	4,43%	4,75%	
Droits :	24	7,044	4,410	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,320	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général	326 641	2 632 275,819	2 460 167,567	67,20%	72,15%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Intérêts de coupon sur obligation	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2014	3 375 511	4 492	105	-274 941	3 105 167	
* Acquisitions de l'exercice						
Actions côtés et droits	7 765 849				7 765 849	
Titres OPCVM	1 250 038				1 250 038	
* Remboursements et cessions de l'exercice						
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-84 350				-84 350	
Actions côtés et droits	-8 585 040				-8 585 040	- 406 595
Titres OPCVM	-1 089 731				-1 089 731	9 532
* Variation des plus ou moins valeurs latentes						
Actions côtés et droits				96 930	96 930	
Titres OPCVM				1 809	1 809	
* Variation des intérêts courus		-398			-398	
* Intérêts de coupon sur obligation			-105		-105	
Soldes au 31 décembre 2015	2 632 276	4 094	0	-176 203	2 460 168	-397 063

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 052** dinars au 31-12-2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.15	31.12.14
Rémunération du gestionnaire à payer	3 872	4 180
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	5 052	5 360

3-3 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **246 044** dinars au 31-12-2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.15	31.12.14
Jetons de présence	3 121	4 399
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	290	320
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires CAC à payer	17 659	16 899
Rémunération du Directeur Général	150	150
TCL à payer	19	8
Autres créiteurs	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-	-26
Total	246 044	246 556

(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts du coupon courus due à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2015 au 31-12-2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014	
Montant	3 654 245
Nombre de titres	115 953
Nombre d'actionnaires	172
Souscriptions réalisées	
Montant	27 796
Nombre de titres émis	882
Rachats effectués	
Montant	-6 681
Nombre de titres rachetés	-212
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	98 739
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-397 063
Frais de négociation de titres	-52 400
Régularisation des sommes non distribuables	-57
Capital au 31-12-2015	
Montant	3 324 579
Nombre de titres	116 623
Nombre d'actionnaires	170

3-5 Note sur les sommes distribuables:

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2015 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	81 805	45	81 850
Exercice 2015	85 340	92	85 432

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Note sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2015 la somme de 114 711 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	2015	2014
Dividendes	80 181	92 148
Revenus des obligations & valeurs assimilées	34 530	37 895
Total	114 711	130 042

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2015 la somme de **8 078** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	2015	2014
Intérêts (*)	8 078	-
Total	8 078	-

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à **17 357** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Rémunération du gestionnaire	16 177	18 727
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	17 357	19 907

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à **20 092** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014
Redevances CMF	3 595	4 161
Honoraires commissaires aux comptes	10 305	13 018
Jetons de présence	3 739	3 739
Rémunération du Directeur Général	2 118	2 118
TCL	311	271
Autres charges	24	232
Autres impôts et taxes	-	200
Total	20 092	23 740

5 - Données par action et ratios pertinents :

5-1 Données par action

Données par action	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	1,053	1,122	1,257	1,216
Charge de gestion des placements	0,149	0,172	0,160	0,196
<u>Revenu net de placements</u>	0,904	0,950	1,097	1,020
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	0,172	0,205	0,171	0,213
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	0,732	0,745	0,926	0,807
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-0,040	0,024	0,063
<u>Somme distribuables de l'exercice</u>	0,733	0,706	0,950	0,870
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,847	4,295	-1,026	-3,450
+/- values réalisées sur cession des titres	-3,405	-4,580	-3,837	-1,798
Frais de négociation de titres	-0,449	-0,801	-0,763	-1,088
<u>+/- values sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	-3,007	-1,087	-5,626	-6,336
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	-2,276	-0,342	-4,700	-5,529
<u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-3,007	-1,087	-5,626	-6,336
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,258	-0,333	-0,355
<u>Sommes non distribuables de l'exercice</u>	-3,008	-0,829	-5,959	-6,691
Distribution de dividendes	0,706	0,950	0,870	1,417
Valeur liquidative	29,240	32,221	33,294	39,172

5 – 2 Ratios pertinents :

Libellé	2015	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	3 595 757	4 157 152	4 792 792	4 913 034
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,48%	0,47%	0,47%	0,46%
Autres charges / actif net moyen	0,56%	0,57%	0,51%	0,50%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,37%	2,07%	2,74%	1,88%

6 - Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH NVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,45% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 Décembre 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV-BH P» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 661 114**, un actif net de D : **3 410 018** et un déficit de D : **265 384**, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-BH P», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV-BH P», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2015, 32.79% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de l'exercice 13.94% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

4. Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, 13 Avril 2016

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH PLACEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2015

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de l'Habitat, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2015. Les honoraires du dépositaire s'élèvent à 1 000 dinars hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4.235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2.118 dinars.
- L'assemblée générale ordinaire du 25 Mai 2015 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 a fixé le montant brut des jetons de présence à 733 Dinars par administrateur. Les jetons de présence servis à ce titre au cours de l'exercice 2015 totalisent un montant brut de 4 398 Dinars.

Tunis, le 13 Avril 2016

Le commissaire aux comptes :

ProAudit

Mr. Tarak ZAHAF